

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE

DE LYON

Fondée le 10 Février 1881

TOME VINGT-CINQUIÈME

1906

LYON

H. GEORG, LIBRAIRE

PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU, 36-38

PARIS

MASSON & C^{ie}, LIBRAIRES

120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1907

COMMUNICATION

MM. Bouchereau et Grasset donnent communication d'une note sur :

**QUELQUES CARACTÈRES ANTHROPOMÉTRIQUES
DU TYPE CRIMINEL EN AUVERGNE ET SA COMPARAISON
AVEC LE TYPE NORMAL**

Cette étude comprend l'examen de 200 criminels, natifs du département du Puy-de-Dôme, incarcérés à la maison d'arrêt de Riom et inculpés pour les motifs suivants :

Meurtre.	12
Assassinat ou tentative	14
Incendie volontaire	11
Coups et blessures.	22
Escroquerie	3
Faux	10
Vol	85
Attentat à la pudeur	26
Viol	10
Divers	7

Au total 200 criminels (1), dont 55 pour 100 récidivistes.

La récidive se trouve, par ordre de fréquence, 79 fois pour 100 chez le voleur, 50 pour 100 chez l'escroc ou faussaire, 40 pour 100 chez l'incendiaire, 36 pour 100 chez le meurtrier et 27 pour 100 chez le violeur.

Taille. — La taille moyenne des criminels est de 1 m. 63 ; elle représente approximativement la taille moyenne des habitants de la contrée.

(1) Les vagabonds et mendiants n'ont pas été compris dans la statistique.

La taille des criminels, considérée aux différents âges, présente des divergences importantes :

A 20 ans et au-dessous, taille moyenne	1.646
De 20 à 24 ans	— 1,639
De 25 à 30 ans	— 1,633
De 30 à 50 ans	— 1,632
De 50 ans et au-dessus.	— 1,616

Ces résultats indiquent chez le jeune criminel un développement supérieur à la taille moyenne des jeunes gens du même âge, mais cette supériorité de la taille disparaît pour le criminel dès l'âge de vingt-cinq ans et se trouve remplacée par une infériorité marquée après cinquante ans.

Grande envergure. — L'indice de grande envergure pour 1688
1 mètre de taille nous est fourni par le rapport $\frac{1688}{1630} = 103,5$

c'est-à-dire qu'à 100 centimètres de taille correspondent 103 centimètres de grande envergure.

5 fois pour 100, la grande envergure est inférieure à la taille.

Le plus grand indice moyen se rencontre chez les condamnés pour viol, pour attentats à la pudeur et pour coups et blessures ; le plus faible indice s'observe chez le faussaire et le voleur. L'indice de grande envergure du criminel est relativement faible et il est inférieur à celui des habitants du pays âgés de 20 à 30 ans, qui s'élève à 104,5. Ce résultat est en désaccord avec les théories du professeur Lombroso, qui voit, dans le développement exagéré de la grande envergure du criminel, un fait d'évolution atavique.

La profession, le genre de vie exercent certainement une influence notable sur le développement de la grande envergure, et, sous ce rapport, il nous semble que l'ouvrier des villes et des campagnes offre une supériorité marquée sur le citadin qui n'est pas obligé à un travail manuel pénible ; il peut en être de même pour certaines catégories de criminels, particulièrement pour les voleurs, qui sont généralement des

paresseux ; leur oisiveté peut entraîner pour eux les mêmes conséquences et expliquer le faible développement de leur grande envergure.

Pied. — Le pied du criminel présente des dimensions un peu plus grandes que celui du type régional ; la longueur du pied des militaires de 20 à 30 ans est, en moyenne, de 252 millimètres, et l'indice ou rapport centésimal avec l'unité

$$\text{de taille nous donne } \frac{252}{163} = 154$$

$$\text{Chez le criminel, nous trouvons } \frac{256}{163} = 156$$

L'indice maximum s'observe chez le violeur et le meurtrier, l'indice minimum chez le faussaire.

Crâne. — D'après les données approximatives fournies par les courbes craniennes et les dimensions des deux diamètres principaux, les criminels paraissent avoir une capacité crânienne au moins égale, sinon supérieure à celle du type normal de la région. La plus grande capacité crânienne se trouve chez le faussaire ; elle est encore au-dessus de la moyenne chez l'assassin et le meurtrier ; elle devient faible chez le voleur et présente son minimum chez l'incendiaire et le violeur.

Indice céphalique. — L'indice céphalique du type criminel, 84,90, représente approximativement celui du type régional, 85,00. Cet indice offre des divergences notables selon la catégorie des criminels : la brachycéphalie est accusée chez les faussaires, indice 86,5 ; chez l'incendiaire, 86,20 ; chez le meurtrier et l'assassin, 85,6 ; elle est faible chez le voleur, indice 84,60, et elle acquiert son minimum chez le condamné pour attentat à la pudeur, indice 83,50.

En comparant l'indice céphalique des militaires avec celui des criminels âgés de moins de trente ans, on trouve, pour ces derniers, une très légère prédominance de la brachycéphalie.

Oreilles. — Sur 100 criminels, les oreilles présentent les particularités suivantes : écartées 27, collées 13, à lobule

adhérent 7, de dimension exagérée 9, de petitesse exagérée 5.

Front. — Il est fréquemment haut, bombé, découvert chez l'assassin et le meurtrier ; étroit, fuyant chez l'incendiaire ; droit, couvert chez le voleur.

Yeux. — Dans le type criminel, les yeux apigmentés s'observent environ dans les deux tiers des cas et les yeux de teinte foncée dans un tiers. Ce sont à peu près les mêmes proportions qui sont indiquées pour les militaires de la région.

Cheveux. — Pour le type criminel, la calvitie précoce est notée 10 fois sur 100.

La coloration est la suivante :

Pour 100 : noirs 13, chatains 84, blonds 2, roux 1.

Les cheveux blonds sont moitié moins abondants que dans le type régional ; les cheveux roux, au contraire, qui ne s'observent que 4 fois pour 1000 chez les militaires, sont, au contraire, plus fréquents.

Pour la coloration de la barbe, la statistique indique pour 100 : rousse 10, blonde 9, châtain 74, noire 7.

En résumé, les observations qui font l'objet de cette communication, bien qu'insuffisantes par le nombre, sont intéressantes parce qu'elles nous permettent de comparer deux collectivités de même origine : d'une part, le type criminel, et, d'autre part, le type normal qui nous est fourni par le militaire du pays.

De ces recherches, il résulte que le type criminel ne peut être différencié d'une manière absolue du type ethnique régional, car, chez tous les deux, les caractères fondamentaux de la race, tels que l'indice céphalique, la coloration des yeux, sont à peu près identiques.

Toutefois, si l'anthropologie est insuffisante pour assurer l'existence d'un type criminel, on doit reconnaître l'importance des particularités et des tares physiques observées avec une plus grande fréquence dans le groupe des délinquants et dans les diverses catégories dont il se compose.

C'est ainsi que nous constatons un développement prématuré de la taille chez le jeune criminel, signe qui peut être considéré comme la résultante de cette excitation cérébrale précoce qui se traduit, d'autre part, par la perversion morale. Les caractères différentiels observés pour chaque catégorie de criminels ne sont souvent que le résultat des influences du milieu ou des conditions sociales, mais elles n'en constituent pas moins des tares qui subsistent chez le criminel à un taux plus élevé que chez les normaux et qui indiquent chez eux un état prononcé de dégénérescence.

DISCUSSION

M. Lacassagne. — Il est certain que le type criminel de Lombroso n'existe pas plus que le type de l'honnête homme : chercher le caractère du criminel, c'est prendre beaucoup de peine pour n'arriver à aucun résultat.

Ces faits que l'on vient de nous lire ont néanmoins de la valeur, il s'agit de les interpréter ; ce que j'y trouve d'intéressant, c'est que nous sommes en présence d'habitants du même pays : Celtes brachycéphales à yeux bruns et de petite taille.

Pour ce qui est de la taille plus élevée chez les criminels, ne se trouverait-on pas en présence de cas d'infantilisme, ayant provoqué une croissance plus rapide ? Au point de vue de la grande envergure, peut-on en faire l'indice de criminalité ? N'est-ce pas justement chez les petits hommes (chasseurs à pied) que la grande envergure est toujours supérieure à la taille, alors que chez les grands (cuirassiers), elle est plutôt inférieure ?

Il n'y a donc pas à s'étonner de trouver, chez nos court-auds Auvergnats, une grande envergure supérieure à la taille.

Pour ce qui est de l'oreille, il est intéressant de savoir comment l'oreille grandit. On sait que, de huit à dix ans,

l'oreille finit sa croissance. Dans certains cas, et nous en avons tous connu des exemples, après cinquante-cinq ans, les oreilles se mettent à augmenter de volume, parfois dans des proportions considérables : donc, aucune valeur à ce signe. Les déformations, le lobule adhérent sont, pour les uns, des signes de dégénérescence, mais jusqu'à quel point ?

La calvitie précoce est plutôt un signe de race.

Les tatouages sont surtout, en effet, des circonstances : il n'y a que des tatouages très spéciaux qui peuvent avoir quelque valeur.

On doit dire que le criminel vrai est un effet des conditions de la vie, c'est une modalité de la vie sociale. Dans une société comme la France, dont le budget se solde par 200 millions d'alcool, il n'est pas étonnant de voir un nombre important d'impulsifs se livrer à des actes délictueux : enfants d'alcooliques, alcooliques eux-mêmes, il sont le résultat naturel de l'état social.

Nous ne pouvons que regretter que le travail qui vient de nous être lu ne présente pas un nombre de chiffres plus considérable, pour tirer des conclusions sérieuses.

M. Locard. — Sur quelle base a été faite la classification des yeux ?

M. Bouchereau. — La base de Bertillon.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire : D^r Lucien MAYET.
